

Rapport de formation

	Maire	Conseiller siège #1	Conseiller siège #2	Conseiller siège #3	Conseiller siège #4	Conseiller siège #5	Conseiller siège #6
Nom de l'élu	Johanne Champagne	Michel Lambert	Gaétan Petit	Stéphan Tellier	Stéphane Boivin	Isabelle Jeffrey	René Paquin
Mandat : Premier mandat ou mandat subséquent	Mandat subséquent	Mandat subséquent	Mandat subséquent	Mandat subséquent	Mandat subséquent	Premier Mandat	Mandat subséquent
Date de début du présent mandat (assermentation)	2025-10-06	2025-10-06	2025-10-07	2025-10-08	2025-10-07	2025-11-07	2025-10-06
FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE							
Titre de la formation	Éthique et Déontologie en matière municipale.	Éthique et Déontologie en matière municipale	Éthique et Déontologie en matière municipale	Éthique et Déontologie en matière municipale	Éthique et Déontologie en matière municipale	Éthique et Déontologie en matière municipale	Éthique et Déontologie en matière municipale
Date(s) de la formation	12 mars 2026	12 mars 2026	12 mars 2026	12 mars 2026	12 mars 2026	12 mars 2026	12 mars 2026
Date de déclaration de la participation de l'élu à la formation	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29
FORMATION SUR LE RÔLE DES MEMBRES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET SUR LE SYSTÈME MUNICIPAL							
Titre(s) de la formation	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.	Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.
Date(s) de la formation	11 avril 2026	11 avril 2026	11 avril 2026	11 avril 2026	11 avril 2026	11 avril 2026	11 avril 2026
Date de déclaration de la participation de l'élu à la formation	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29	2026-04-29

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le 5 mai 2026.


Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883

Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 5 mai 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le cinquième jour du mois de mai deux mille vingt-six (05-05-2026) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la Présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
M. Stéphan Tellier, conseiller siège # 3 **ABSENT**
M. Stéphane Boivin, conseiller siège # 4
Mme Isabelle Jeffrey, conseillère siège # 5
M. René Paquin, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION

6- ADMINISTRATION

Dépôt du Rapport « Formations obligatoires des élus ».

La LEDMM prévoit que tout membre d'un Conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat et de tout mandat subséquent, participer à deux formations obligatoires. Une sur « *Éthique et Déontologie en matière municipale* » et l'autre sur « *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu* ». Les formations doivent être offertes par une personne autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ). Le membre d'un Conseil doit, dans les 30 jours suivant sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci à la greffière-trésorière de la municipalité qui en fait rapport au Conseil. La municipalité doit par ailleurs tenir à jour sur son site Internet la liste des membres du Conseil qui ont participé aux formations.

Donc, pour la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Mme Johanne Champagne mairesse, M. Michel Lambert conseiller #1, M. Gaétan Petit conseiller #2, M. Stéphan Tellier conseiller #3, M. Stéphane Boivin conseiller #4, Mme Isabelle Jeffrey conseillère #5 et M. René Paquin conseiller #6 ont tous fait la formation *Éthique et Déontologie en matière municipale* qui a eu lieu jeudi 12 mars 2026. Que de plus, la formation *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu* a aussi été complétée le samedi 11 avril 2026.

La greffière-trésorière de la municipalité doit aussi, 30 jours après l'expiration du délai prescrit, aviser par écrit la CMQ lorsqu'un membre du Conseil omet de participer à la formation dans ce délai. Celle-ci peut imposer une suspension à ce membre.

/s/ **Johanne Champagne, mairesse**

/s/ **Chantal Hamelin, greffière-trésorière**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Au livre des délibérations du 5 mai 2026

DONNÉE à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce sixième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six (05-05-2026)



Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale & greffière-trésorière

COPIE CONFORME

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le procès-verbal d'où est tiré cet extrait sera adopté lors de la séance 2 juin 2026.